

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 25
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, Mme Isabelle BERNADET, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON.

Excusé :

M. Sébastien LATASTE (Procuration à J-B BONNAC).

Absente :

Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : Mme Sonia CILLARD-CARRARA

N° DE_2022_028

OBJET : F.D.A.E.C. 2022 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par M. Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, au titre de la répartition du FDAEC 2022, a confirmé l'attribution pour la commune d'une somme de 36 469 €.

D'autre part, une enveloppe supplémentaire pour présentation d'un projet structurant d'un montant de 12 000 € pourra être attribuée.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation de la subvention accordée à la commune de Bazas d'un montant de 36 469 € aux projets suivants prévus au budget 2022 :

- **Acquisition mobilier urbain pour l'aménagement de la place de la cathédrale
+ équipements ralentisseurs** **46 000 € HT**

Dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de 12 000 € pour **l'aménagement du parcours d'orientation de Pérette** dont le coût est estimé à 15 000 € HT.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de réaliser en 2022 les opérations suivantes dont le coût total est de
 - **Acquisition mobilier urbain + ralentisseurs** **46 000 € HT**
 - **Aménagement parcours d'orientation de Pérette** **15 000 € HT**
- de solliciter au Conseil Départemental de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2022 de 36 396€.
- d'affecter ce montant sur le programme d'investissement suivant :

Acquisition mobilier urbain Place de la cathédrale + équipements ralentisseurs

Coût 46 000 € HT

Financement :

Subvention au titre du FDAEC Equipements **36 469 €**

Quote-part restant à la charge de la collectivité..... 9 531€

La commune préfinancera la TVA

- de réaliser au titre de l'enveloppe supplémentaire **l'aménagement du parcours d'orientation de Pérette** dont le coût total est de 15 000 € HT.

Coût 15 000 € HT

Subvention au titre du FDAEC « part projet » **12 000 €**

Quote-part restant à la charge de la collectivité..... 3 000 €

La commune préfinancera la TVA

CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à ces opérations et de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

